

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

« DES HAINES LE TEMPS EST PASSÉ »
(SHAKESPEARE)

5 Cent. le Numéro

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS :

LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE
Les abonnements partent des 1^{er} et 15 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 2

SAMEDI 28 JUILLET 1891 — Saint-Nazaire

— DEMAIN SAINT LOUP —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7

RÉDACTION, de 3 heures à minuit.

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50
Prix d'envoi pour les Annonces commerciales et Réclames.

BULLETIN DU JOUR

L'Événement du jour. — Les ministres. —
L'Élysée. — M. Clémenceau-Deschanel.
L'ambassade austro-hongroise. —
Chine et Japon. — Les grandes
manœuvres.

L'Événement du jour

C'est la poursuite de l'affaire Cornélius Herz devant la 8^e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine.
Inutile de dire que l'affaire seule est appétissante et que le docteur ne répond pas à l'appel de son nom.

M. Clunet, son défenseur, et M. Delasalle, son avocat, veulent prendre des conclusions, établissant que leur client, étant malade, n'est ni en fuite, ni récalcitrant.
Le ministère public s'oppose au dépôt de ces conclusions.

M. Clunet donne lecture d'un certificat de cinq médecins anglais, daté du 11 juillet 1891, constatant que le malade ne peut être transporté sans danger de mort.

Le ministère public expose les motifs qui s'opposent à ce que Cornélius Herz puisse présenter ses conclusions et prononce ensuite son réquisitoire, demandant le maximum de la peine.

Le président ordonne la mise en délibéré de l'affaire et le renvoi du jugement à huitaine.

Les Ministres

Les Ministres se sont réunis hier matin en Conseil de cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Dupuy. L'objet de la réunion du Cabinet était, comme on le pense bien, de s'occuper de la loi contre les anarchistes, dont la discussion venait le jour même au Sénat.

L'entretien a roulé d'une façon à peu près exclusive sur ce point et l'avis unanime a été que le projet serait ratifié presque sans débat.

Les Ministres se réunissent ce matin en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Casimir Périer.

M. Lourties, ministre du Commerce, se rend aujourd'hui dans les Landes, pour assister, dimanche prochain, à la distribution des prix de l'Ecole Professionnelle commerciale et agricole d'Aix-sur-Adour.

A l'Élysée

M. le Président de la République a reçu, hier matin, un certain nombre de sénateurs et députés, ainsi que plusieurs préfets.

M. Casimir Périer a accepté l'invitation d'assister au Prix du Conseil municipal, qui sera couru le 7 octobre, sur l'hippodrome de Longchamp. Il a également accepté la présidence d'honneur de l'association des voyageurs de commerce.

Le départ du Président pour Pont-sur-Seine est fixé au mardi prochain.

Disons avant de terminer, que M. Casimir-Périer reçoit chaque jour une véritable collection de médailles, scapulaires et ex-votos, destinés, dans l'esprit de ceux qui les envoient, à le préserver du mal et des tentatives anarchistes. Ajoutons que le nombre des lettres de menaces, qui arrivent à l'Élysée, ne diminue pas.

Le duel Clémenceau-Deschanel

La rencontre que nous annonçons hier, entre M. Clémenceau et M. Deschanel, a eu lieu hier matin, à 10 heures, au Bois de Boulogne.

A la deuxième reprise, M. Paul Deschanel a reçu, à la partie latérale droite du front, une blessure qui a mis fin au combat, bien que les médecins ne lui aient reconnu ensuite aucune gravité.

Ce duel politique semble une rentrée en scène de M. Clémenceau.

On sait que l'ex-leader de l'extrême-gauche, qui est d'une jolie force à l'épée, est d'une force remarquable au pistolet et compte parmi les meilleurs tireurs de chez Gastin-Renette.

L'Ambassade Austro-Hongroise

L'ambassade d'Autriche-Hongrie déclare entièrement dénué de fondement les bruits de démission de M. le comte Hoyos, ambassadeur à Paris.

Cependant le Figaro, qui se pique de ramifications dans la diplomatie et qui a, des premiers, lancé la nouvelle, la maintient avec insistance.

Patientons et attendons pour savoir.

La Chine et le Japon

On avait pu espérer un instant que le conflit entre la Chine et le Japon était apaisé, ou tout au moins que l'annonce en était prématurée. Effectivement, hier matin, à onze heures, la nouvelle n'était encore confirmée par aucune dépêche officielle; mais, dans la soirée, une dépêche de Shanghai, confirmée par le Lloyd, est venue apporter la nouvelle de cette déclaration de guerre.

Si cette guerre pouvait employer les Pavillons Noirs, qui désolent nos frontières du Tonkin, à d'autres desseins...

En prévision de cette guerre, les agents du gouvernement ont reçu l'ordre de hâter les commandes d'armement que le Céléste Empire a faites à la manufacture de New-Haven (Etats-Unis).

Les grandes Manœuvres

Les manœuvres qui doivent avoir lieu, en automne prochain, dans les plaines de la Beauce, entre le 4^e et le 11^e corps d'armée auront une importance exceptionnelle.

Voici le programme de ces manœuvres que vient de publier le ministère de la guerre et qui comprendront trois phases.

1^{re} Du 6 au 8 septembre : divisions contre divisions;

2^{de} Du 10 au 13 septembre : corps d'armée contre corps d'armée;

3^{de} Du 15 au 18 septembre : manœuvres contre un ennemi figuré;

4^{de} 19 septembre : repos;

5^{de} 20 septembre : revues et dislocation.

INFORMATIONS

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget se réunira jusqu'à mardi et suspendra ses travaux le 1^{er} août, pour les reprendre quelques jours avant la rentrée des Chambres.

UN NOUVEAU DUEL

Un duel est imminent entre MM. Rouanet et Canivet à la suite d'un article injurieux que le député socialiste a fait paraître contre M. Burdeau.

LES DÉCORATIONS

Les décorations des ministères des Travaux Publics, du Commerce et des Affaires Étrangères, paraîtront à l'Officiel dans les premiers jours de la semaine prochaine.

LE BILL DOUANIER AUX ÉTATS-UNIS

Les sénateurs faisant partie du comité interparlementaire auquel le tarif-bill vient d'être renvoyé une seconde fois, sont bien décidés à ne céder sur aucun point. La réforme douanière n'a donc pas fait un pas en avant.

UN OFFICIER FRANÇAIS ARRÊTÉ EN ITALIE

Une dépêche de Nice annonce que M. le lieutenant Rose, officier d'approvisionnement du 3^e régiment de ligne, qui était en manœuvres dans les Alpes, ayant, par mégarde, dépassé la frontière, a été arrêté par les alpins italiens et emmené avec son cheval dans une direction inconnue.

LA MISSION MARCHAND

Une dépêche de Grand-Bassam, au ministre des colonies, annonce l'arrivée, à Lahoa, de la mission Marchand.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Un comité vient de se constituer pour venir en aide aux victimes des tremblements de terre de Constantinople.

Ont été nommés : président, le marquis de Noailles; vice-président, M. Etienne; député, vice-président de la Chambre; secrétaire général, M. Arthur Meyer.

Nous publierons demain un article de notre éminent collaborateur M. DUBIEF, député de Seine-et-Loire.

BILAN D'UNE ANNÉE

C'est une habitude que la politique pourrait utilement emprunter au commerce de dresser, chaque année, le bilan du travail accompli, des résultats obtenus, des avortements provoqués ou subis.

Si la Chambre faisait, avant de partir, cette récapitulation de sa première année d'existence, elle en éprouverait un désappointement certain et peut-être quelque colère contre ceux qui l'ont dirigée. Elle a donné successivement sa confiance à deux ministères, qui lui en ont demandé des témoignages fréquents, répétés, explicites.

Pour en faire quoi? Pour amener des résultats pratiques, pour obtenir le vote de réformes sérieuses? En aucune façon. On faisait pression sur la majorité, non pour qu'elle votât quelque chose, mais pour qu'elle repoussât tout ce qu'elle aurait été tenté d'accepter.

Le rôle du gouvernement a été purement négatif.

Un exemple de l'attitude qu'il a prise vient immédiatement à l'esprit. Il est à la fois le plus récent et le plus caractéristique. C'est lorsqu'il s'est agi d'imprimer au premier budget de la législature l'esprit même de la Chambre au point de vue financier?

Était-ce un esprit de progrès et de justice? Était-ce un esprit de conversation et de privilège?

Le sentiment du pays n'était pas douteux. Le sentiment de la Chambre ne pouvait l'être.

S'il est une question sur laquelle le suffrage universel s'est prononcé aux élections générales de 1893, c'est bien sur la réforme de l'impôt. Son verdict n'est pas contestable; et il n'est pas, du reste, contesté.

S'il était, par conséquent, un point du programme républicain sur lequel il pouvait se former une majorité compacte et durable, c'était sur celui-là.

La réforme a été étudiée, mûrie, défendue. Elle a rencontré, dans la Commission du budget, une minorité qui était presque la majorité, qui l'est devenue après la discussion publique. Il y avait, dans la Chambre, 350 voix, plus peut-être, pour la voter, pour créer cet instrument de la transformation de notre régime fiscal qui est l'impôt sur le revenu.

Par bonheur, le cabinet Dupuy veillait. Il est intervenu avec vigueur et avec talent, par la voix du ministre des finances; mais toute sa vigueur et tout son talent n'auraient pas empêché la Chambre de se prononcer comme elle était décidée à le faire, s'il n'avait compliqué la question financière d'une question ministérielle, s'il n'avait tenu ce langage qui donne quelque valeur aux plus mauvais arguments.

— Il faut choisir entre la réforme et le cabinet. Voyez si, à l'époque de l'année où nous sommes, au moment de prendre vos vacances, après les terribles événements par lesquels la France vient de passer, — voyez si vous voulez, si vous pouvez provoquer une crise ministérielle.

Comment s'otomer que bien des partisans de l'impôt sur le revenu aient reculé, qu'ils aient fait à la stabilité ministérielle le sacrifice de leur opinion et de leur désir? C'est le contraire qui serait surprenant.

En sorte qu'un des plus sérieux et des plus douloureux avortements de la Chambre est à mettre entièrement, exclusivement au compte du ministère. On pourrait prendre un à un les problèmes qui ont été examinés; on trouverait que la même cause a produit le même effet négatif.

À peine si deux lois, qui ne soulèvent pas de grandes résistances, la loi sur la

coopération ouvrière et celle sur les caisses de retraites des mineurs, ont pu passer par suite de la neutralité et de l'indifférence gouvernementales. Elles appartiennent, pour une trop grande part, aux précédentes législatures, pour compter à l'actif de celle-ci.

Mais il serait injuste et inexact de dire que l'action du gouvernement s'est exercée uniquement en vue de faire repousser les projets dus à l'initiative parlementaire.

Le ministère a eu, lui aussi, ses initiatives. Il a essayé de faire prévaloir une politique que quelques paroles et quelques projets de loi caractérisent.

Ca a été, en matière cléricale, l'esprit nouveau de M. Spuller, dont le ministre Casimir-Périer est mort bien plutôt que de l'accident qui a été l'occasion et le prétexte de sa chute. C'est aujourd'hui la loi de réaction qu'on impose au Parlement, à la faveur du mouvement de dérobement et d'exaspération contre la secte anarchiste que l'abominable crime de Caserio a provoqué dans le pays.

On punit la liberté des forfaits d'une poignée de malfaiteurs.

La loi n'atteindra que ceux qu'elle prétend viser; mais elle peut, en revanche, frapper à tort et à travers dans le parti politique, et elle semble faite pour justifier ce cri de triomphe d'un de nos adversaires :

— Enfin, voilà les républicains qui font faillite à la liberté!

Si la loi nouvelle doit justifier le mot d'anarchie mis on ne sait trop pourquoi dans son titre, c'est par la légèreté qui a présidé à son élaboration, la violence et la confusion des débats auxquels elle donne lieu, l'incohérence de son texte. Quand on la lira de sang-froid, à quelques mois de distance, malgré les améliorations qui y ont été introduites et les précautions qu'on a tenté de prendre contre son extension possible, on s'étonnera qu'il se soit trouvé une Chambre française pour voter de telles dispositions.

C'est pourtant tout ce qui peut être mis à l'actif de notre première année de législature.

Le passif seul est chargé. Il est fait du temps perdu, des forces gaspillées, des débats stériles, des votes négatifs, du rejet des réformes. Chaque jour lui a apporté son contingent.

Voilà donc à quel point abouti tant de grandes bonnes volontés, l'ardeur généreuse et l'esprit réformateur qui se trouvent dans cette jeune Chambre sur laquelle le pays avait le droit de compter.

Bien coupables sont ceux qui, par insuffisance ou par parti pris ont amené cette cruelle déception.

PAUL DOUMER, député.

NOTRE RÉDACTION

Nous inaugurons aujourd'hui, avec le premier article de notre excellent collaborateur, M. Doumer, député de l'Yonne, et rapporteur de l'Exposition de Lyon, un genre de rédaction à peu près nouveau pour notre région.

Comme l'ont fait avec beaucoup de succès les derniers journaux créés à Paris, nous avons supprimé ce qu'on appelait dans la presse d'autrefois le « rédacteur en chef ».

Nous n'avons plus, au Nouveau Lyon, de pontife pontifiant et, fréquemment, se battant les flancs pour extraire de sa cervelle surmenée une tartine quelconque répondant à la ligne soit disant républicaine du journal.

Ainsi que nous l'avons expliqué hier, ce système a fait son temps.

Le lecteur ne veut plus être prêché, conduit, dirigé. Le Compelle intrare est devenu

sans jeu en politique qu'en religion.

Ce que réclame le public moderne, c'est l'information impartiale et rapide et mieux il aime être exactement renseigné que correctement endoctriné.

Dans ces conditions, le rédacteur en chef, à vues uniques, n'a plus aucune raison d'être.

Nous le remplaçons par une pléiade d'hommes de talent qui viennent, à tour de rôle, exposer et défendre leurs systèmes et leurs idées.

Aujourd'hui, nous avons M. Doumer. Demain nous aurons M. Cornély, le rédacteur en chef du *Matin* et du *Gaulois*, après-demain M. Chalanel, le sénateur de l'Ardeche, l'ancien professeur au lycée de Lyon. Et ce à dire que nous soyons aujourd'hui partisans de l'impôt sur le revenu et des doctrines de la gauche radicale, demain cléricale et défiant à l'égard des idées nouvelles, après-demain, centre-gauche et modéré?

Oh! Que non pas et le bon sens de nos lecteurs a déjà compris que ce défilé d'hommes politiques et d'écrivains célèbres avait pour but de leur faire entendre le pour et le contre des choses, de leur renseigner exactement sur l'opinion personnelle de ceux qui le gouvernement, des maîtres de la plume et du journalisme contemporain.

En lisant un article signé Doumer, chacun sait bien que c'est le député de l'Yonne qui expose ses idées et que ses idées n'engagent que lui, de même que c'est en son nom personnel que M. Cornély, l'ancien clerc de la cathédrale Saint-Jean, exposera demain les siennes.

N'est-il pas intéressant de savoir ce que ces messieurs pensent de nos affaires et d'être exactement, directement renseigné sur leurs opinions, leurs projets et leurs espérances?

Pourrions-nous trouver un rédacteur en chef, fût-il le phénix des phénix, qui valût cent fois le bien.

Aux enfants, on enseigne d'autorité, sans même leur laisser soupçonner les erreurs, les hésitations, les contradictions, les discussions de la science.

Aux hommes faits, on expose le pour et le contre des questions, on fournit les matériaux et les documents qui leur permettront de se faire par eux-mêmes une opinion juste et éclairée sur les choses et d'asseoir leur jugement.

La presse d'autrefois traitait le public en enfant.

Nous voulons traiter nos lecteurs en hommes — et nous espérons qu'ils sauront nous comprendre et nous approuver.

LA LOI SUR LES ANARCHISTES

Opinions de la Presse parisienne

Du Figaro :

Je me sentirais fort à mon aise pour dire toute ma pensée sur la loi si nous vivions dans une époque normale et si nous avions affaire à d'autres ennemis que les anarchistes.

Etant donné l'horreur de leurs procédés et le désir passionné que la foule a d'être protégée, je crois qu'il vaut mieux couper court à des déclamations désormais superflues et faire de bonne grâce l'expérience de la loi. Peut-être sera-t-elle le remède espéré.

Du Journal des Débats :

Il n'y a pas longtemps, le parti révolutionnaire avait au moins un pied dans le gouvernement lui-même. Et à l'heure actuelle, par suite des habitudes prises, son influence pèse encore sur l'administration. On ne peut espérer de restaurer l'ordre tant qu'il ne sera pas établi, tant que tous les agents du gouvernement n'auront pas compris, tant que, de gré ou de force, ils ne seront pas pénétrés de cette idée que la lutte est désormais engagée entre le gouvernement et le parti du désordre et de la violence, et qu'on ne peut loyalement servir l'un en ayant des complaisances ou des faiblesses pour l'autre.

De M. Auguste Vacquerie, dans le Rappel :

Nous avons été d'un autre avis que la majorité de la Chambre. Elle a prononcé. Nous n'avons plus qu'à nous résigner. Dura lex, sed lex.

Mais nous n'avons retenu la parole donnée par le gouvernement de ne se servir de la loi que contre les anarchistes. Cette parole, il la donne à plusieurs reprises, et de la façon la plus formelle. S'il était tenté de l'oublier, on la lui rappellerait.

De la Lanterne :

La loi de sûreté générale décrétée par l'Empire retarderait-elle son passage de quelques semaines. Elle n'empêcherait pas l'anarchie, elle ne paralyserait pas son action, elle ne préviendrait pas ses attentats, surtout manœuvrés par les gens qui ont laissé assassiner M. Carnot en plein voyage officiel et d'apparat.

En revanche, elle servirait à exécuter des journaux que Caserio n'a jamais ouverts, des publicistes qu'il aurait poignardés d'aussi bon cœur que l'ancien président.

De l'Autorité :

La loi peut être considérée comme un fait accompli, car à peine les opposants du Sénat retarderont-ils son passage de quelques semaines. Elle n'empêchera pas l'anarchie, elle ne paralysera pas son action, elle ne préviendra pas ses attentats, surtout manœuvrés par les gens qui ont laissé assassiner M. Carnot en plein voyage officiel et d'apparat.

En revanche, elle servirait à exécuter des journaux que Caserio n'a jamais ouverts, des publicistes qu'il aurait poignardés d'aussi bon cœur que l'ancien président.

Du XIX^e Siècle :

Comme nous l'avions prévu, la Chambre en a fini hier avec la loi de répression. Le gouvernement a obtenu gain de cause sur tous les points, et au vote sur l'ensemble, il obtenu 268 voix, tandis que l'opposition n'en réunissait que 163. Il ne faudrait cependant pas triompher de ce résultat, et la victoire que le ministère a remportée grâce au concours de la droite et des radicaux, à juste titre, être considérée comme une victoire à la Pyrrhus.

De l'Estafette :

L'acharnement des socialistes à combattre une loi dont les dispositions ne pouvaient les atteindre, leurs colères, leurs violences, leurs brutalités ont prouvé clairement, nettement, absolument la conformité d'idées et d'aspirations, l'identité d'efforts vers un but commun qui rattachent les socialistes aux anarchistes. Il a plu aux socialistes de trahir eux-mêmes leur complicité morale avec les assassins de l'anarchisme.

De M. Clémenceau dans la Justice :

La loi de réaction est votée. Ceux des modérés qui avaient le plus résolu insisté pour fixer à cette mesure d'exception une durée déterminée d'avance, ont renoncé à vaincre le refus du gouvernement. Quand le Sénat aura donné sa sanction qui est escomptée d'avance, le Code républicain s'enrichira d'une loi plus redoutable qu'aucune des mesures dictatoriales de Décembre. Pour combien de temps, nul ne saurait le dire.

De la Petite République :

Et quand même elle s'appliquerait aux seuls anarchistes, cette loi n'en serait pas moins une infamie au double point de vue humain et juridique. L'anarchie doctrinale était rare; l'anarchie pratiquée plus rare encore. Contre les malfaiteurs des lois existaient, suffisamment terribles, puisqu'elles permettaient de tuer Vaillant qui ne tua point; suffisamment appliquées, puisque c'est le jury qui prononça le verdict mortel contre Vaillant.

De la Libre Parole :

Le crime est à l'heure actuelle absolument consommé, car, hier soir, à six heures, la loi sévère a été votée à une majorité de cent et quelques voix.

Ce résultat ne nous étonne nullement, et, depuis trois semaines bientôt, nous l'avions assez clairement indiqué à nos lecteurs pour qu'ils ne se soient point autrement surpris. D'ailleurs, nous avons dit sur cette loi abominable tout ce qu'il y avait à dire. Inutile d'insister, du moins pour l'instant.

Du Soleil :

Il n'y a dans cette loi aucun article qui puisse, même interprété d'une façon judaïque, permettre au gouvernement de la République de se débarrasser d'un journaliste de l'opposition comme le gouvernement de la Commune, le gouvernement dont M. Vaillant fait partie, s'est débarrassé de Chaudey.

De M. Henry Maret, dans le Radical :

Il eût mieux valu ne la point faire. Cependant, puisqu'elle est faite, je suis de l'avis du *Temps*, qu'on l'applique, seulement qu'on l'applique dans ce qu'elle a de plus odieux. Dans ce cas, l'indignation générale ne tardera pas à nous en débarrasser.

De M. J. Cornély, dans le Gaulois :

Un bon gouvernement avec de mauvaises lois s'en tire encore. Un mauvais gouvernement avec des lois admirables n'arrive à rien. Tant vaut le juge, tant vaut la loi. Tant vaut l'ouvrier, tant vaut l'outil.

Du Petit Parisien :

Après le crime de Lyon, la nécessité d'une action énergique s'est imposée dans tous les esprits. Personne n'a pensé qu'on pût se borner à déplorer l'assassinat du chef de l'Etat, venant après d'autres attentats, et tout le monde a demandé qu'on prit des mesures décisives vis-à-vis de gens qui « appartenaient à un parti politique, dont tous les partis désolent les adversaires et réprouvent avec horreur les doctrines ».

II

L'ÉTRANGE RENCONTRE

L'inconnu avait le teint bistré, les cheveux crépus et les lèvres épaisses d'un mulâtre. Il était de taille athlétique et pouvait avoir de trente-huit à quarante ans. Il avait le front bas, le regard dur et l'air audacieux.

Le long manteau qui l'enveloppait ne permettait pas de distinguer son costume.

Le docteur Pons était d'une stature élevée. Son visage pâle, maigre et austère restait

LES GONES DE LYON

5

Un moment après un pas lent et lourd se fit entendre, et une voix brève cria de l'intérieur :

— Que voulez-vous ?

— Le médecin, s'il vous plaît ?

— Monsieur Pons ?... En face.

L'inconnu traversa rapidement la rue et se trouva devant une petite et coquette habitation d'un rez-de-chaussée et d'un étage seulement dont le toit était surmonté de clochetons et de lucarnes.

Une plaque de cuivre était clouée sur la porte et l'étranger put y lire en trois mots :

Pons, docteur-médecin.

Alors sans prendre le temps de chercher s'il y avait une sonnette de nuit, il frappa plusieurs fois avec le manche du petit fouet qui lui servait de cravache.

Fais, comme on n'ouvrait pas assez promptement, il recommença, criant à mesure qu'il frappait :

— Docteur !... Docteur !

Enfin, il entendit grincer une des lucarnes, et une voix aigre, la voix d'une vieille femme de mauvaise humeur, s'éleva dans l'obscurité.

— Et bien, quoi ?... qu'est-ce donc ? de manda-t-elle. Le feu n'est pas à la maison, je pense !

— Allons, vite, ouvrez ! répondit l'inconnu. Quelqu'un se meurt !...

— Qui ?

— Quelqu'un !... Ouvrez !

— Monsieur est couché... Il est trop tard... Révisez au jour...

LE NOUVEAU LYON

6

— Et moi je vous dis d'ouvrir ! riposta l'inconnu sur un ton si dur que la vieille eut un frisson de peur.

— Ah !... Alors laissez-moi le temps de m'habiller, heu... heu... n'osant plus protester.

Et reprenant violemment la fenêtre, elle grommela, furieuse :

— Venir réveiller monsieur, et me réveiller aussi à cette heure indue !... Qu'est-ce que c'est donc que cet artilleur-là ?... Pour sûr ce n'est pas quelqu'un de la Mulatière.

Et tandis

Dans son audience d'hier matin, après un vigoureux réquisitoire de M. Vaincker, avocat général, la cour a condamné Morel, accusé de pillage et d'excitation au meurtre, à 5 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour, malgré une excellente plaidoirie de Me Anlois fils.

Aujourd'hui, la cour ne tiendra pas d'audience, en suite du renvoi de l'affaire Allain à la session de novembre, et ne siégera qu'à mardi prochain.

[illegible]

Le Gérant : JEAN DESMEURS.

Imprimerie et stéréotypie du *Nouveau Lyon*
7, place des Terreaux et 2, rue Valenière

Machines rotatives Marinoni, 16.000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farra et Cie Lyon.

Machine à vapeur avec chaudière tubulaire, force chevaux, à vendre. S'adr. M. Jeannin imprimeur à Trévoux.

Changement de domicile — L'étude de M^e Gaecqve notaire à Vienne, successeur de M^e Vericel, est transférée 11, pl. de l'Hôtel-de-Ville.

MOTEURS A GAZ
Machines à Vapeur
Constructions mécaniques

Manufacture de Pianos
AND-WIRTH ET C
MAGASINS DE VENTE ET LOCATION

SALON A L'EXPOSITION DE LYON
au centre de la Coupole

Pianos riches de styles divers. Fabrication supérieure de tous genres à cordes obliques, cordes croisées, montés sur cadre en fer, ou barrages bois.

GRAND CHOIX DE PIANOS D'OCCASION GARANTIS
différents Modèles — ÉCHANGE, RÉPARATIONS, ACCORD

ET CONDITIONS AVANTAGEUX

A l'occasion de l'Exposition
MAISON PONCHO
 4, rue des Archers
 vient de recevoir un grand Assortiment de
PEES RICHES ET ORDINAIRE
 depuis les plus bas prix jusqu'aux plus élevés
 et un grand choix d'ABAT-JOUR de formes nouvelles
FORMATIONS — RÉPARATIONS
 hygiénique sans danger par
L'HUILE DE PIN

MILLEUR POPULAIRE
N -- 33, Cours Lafayette, 33 -- LYON
ITS TOUT FAITS ET SUR MESURES
ur Hommes, Jeunes Gens et Enfants
ur mesures, depuis 29 fr.

pour Cérémonies..... 65 —
SIX HEURES. -- GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

OP VÉTAR LA FEUILLE

ATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE
se indéfiniment et sous tous les climats
ranco par poste. — Se trouve partout
ros : JACQUET 4 rue Montebello LYON

COFFRES FORTS BAUCHE, Prov.
Incombustible garantie par le feu

ité absolue, impossibilité de prendre l'empreinte
de la clef (album franco)

OCERIE A EPNER

es EXTRA SOIGNÉES ET DE HAUTE PRÉCISION
or, argent, acier, nickel et simili-or. — Gar
minées, pendules, cartels, etc., en marb
tation, statuettes réveils et bijouterie fantai
s. — Horlogerie garantie de 1 à 5 ans.